

Bulletin d'histoire politique

Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918)

Rolando Gomes



Volume 16, Number 3, Spring 2008

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056179ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056179ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gomes, R. (2008). Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918). *Bulletin d'histoire politique*, 16(3), 161–182. <https://doi.org/10.7202/1056179ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2008

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918)

ROLANDO GOMES

Le Canada a été entraîné dans la guerre des Boers d'une manière tout à fait singulière. Le 3 juillet 1899, Joseph Chamberlain, secrétaire d'État britannique aux colonies, envoie une lettre à l'attention du gouverneur général du Canada, lord Minto (*Earl of Minto*), dans laquelle il indique que les relations de plus en plus tendues avec les Boers, obligeront les autorités britanniques à recourir à un ultimatum. Le cas échéant, une grande démonstration de force matérielle, ainsi que l'envoi de troupes seraient indispensables. Chamberlain tâte ensuite le terrain :

I feel that here is an opportunity of showing the solidarity of the Empire, and if a really spontaneous request were made from Canadian force to serve with H.M. troops on such an expedition, it would be welcomed by the authorities and all necessary arrangements would be made to accept and carry it out. Such proof of the unity of the Empire would have a great moral effect and might go far to secure a pacific settlement. Is such an offer probable? If so it should be made soon, but I do not desire that it should be the result of external pressure or suggestion¹.

Quelques jours plus tard, le 31 juillet 1899, la Chambre des communes adopte une résolution de « sympathie pour les efforts tentés par les autorités impériales en vue d'obtenir en faveur des sujets de Sa Majesté établis dans le Transvaal la même mesure de justice et de reconnaissance politique qui sera nécessaire pour leur assurer la pleine jouissance de libertés et de droits égaux² ».

Le 3 octobre 1899, Joseph Chamberlain envoie un télégramme à lord Minto dans lequel il énonce les conditions d'une éventuelle participation canadienne à l'effort de guerre. Il s'agissait, entre autres choses, de contributions en hommes, des groupes (*units*) de 125 soldats. Le télégramme stipulait en outre que les groupes devraient être envoyés le 31 octobre, au plus tard³.

Mais cette date butoir n'a pas posé de problème, puisque le 13 octobre 1899, le Cabinet de Wilfrid Laurier fait un geste irrémédiable en adoptant un décret ministériel – à cette époque, on employait l'expression « arrêté en conseil » – dont voici un extrait :

The Prime Minister, in view of the well known desire of a great many Canadians who are ready to take service under such conditions [télégramme du 3 octobre], is in opinion that the moderate expenditure which would thus be involved for the equipment and transportation of such volunteers may readily be undertaken by the Government of Canada without summoning Parliament, especially as such an expenditure under such circumstances cannot be regarded as a departure from the well known principles of constitutional government and colonial practice, nor construed as a precedent for future action. [...] The Prime Minister, therefore, recommends that out of the stores now available in the Militia Department, the Government undertake to equip a certain number of volunteers, not to exceed 1,000 men, and to provide for their transportation from this country to South Africa [...].⁴

LE DÉPUTÉ DÉMISSIONNAIRE

Le 18 octobre 1899, Joseph Henri Napoléon Bourassa, député libéral dans la circonscription de Labelle, rédige, en réaction au décret ministériel adopté cinq jours auparavant, une lettre à l'attention du premier ministre du Canada dans laquelle il démissionne de son poste de député à la Chambre des communes. Bourassa s'insurge contre la décision du premier ministre de « constituer un corps de mille volontaires, de les vêtir, de les armer et de les expédier au Sud-Africain, aux frais et dépens des contribuables », et ce, sans une consultation préalable du Parlement⁵. Le décret ministériel du 13 octobre lui semble d'autant plus inadmissible que quelques jours auparavant, soit le 4 octobre, Wilfrid Laurier avait déclaré, dans une entrevue au quotidien torontois *Globe*, qu'aux termes de la *Loi sur la Milice* les volontaires étaient enrôlés exclusivement pour la défense du Dominion, que le Canada n'était pas menacé, et qu'il faudrait, de toute manière, d'abord convoquer le Parlement. En outre, la missive fait allusion aux précautions prises par Wilfrid Laurier le 13 octobre, plus précisément que l'envoi de volontaires en Afrique du Sud ne pouvait pas être considéré comme un abandon des principes du gouvernement constitutionnel et des coutumes coloniales, ni être interprété comme un précédent pour le futur ; précautions auxquelles Henri Bourassa objecte de manière expéditive : « le précédent, monsieur le ministre, c'est le fait accompli⁶ ».

La démission de Bourassa défraya la chronique de plusieurs journaux québécois et ontariens, chacun l'interprétant à sa manière. Il serait toutefois inexact de la considérer comme étant un simple témoignage d'opposition contre l'envoi de volontaires en Afrique du Sud. Durant les semaines qui ont suivi sa démission, Bourassa avait dû expliquer son acte et préciser sa pensée à maintes reprises. En voici un exemple :

I have repeated time and again that I had resigned, not for the mere fact of the government sending a contingent to the Transvaal, but because such action constituted a radical change in our relations with Great Britain. [...] I maintain that a measure which may open the way to such a constitutional revolution should not have been adopted without the consent of Parliament⁷.

Quoi qu'il en soit, la démission d'Henri Bourassa constitue le point de départ, la première action concrète, dans sa lutte contre l'impérialisme britannique.

LE DÉPUTÉ INDÉPENDANT

Les élections partielles du 18 janvier 1900 rouvrent les portes de la Chambre des communes à Henri Bourassa. Ce dernier est élu par acclamation dans la même circonscription, non pas en tant que député libéral, mais en tant que député indépendant. Quelques jours plus tard, soit le 1^{er} février, la cinquième session de la huitième législature s'ouvre. Jusqu'au 31 mai 1902, date de la signature du traité de Vereeniging qui mit un terme aux hostilités en Afrique du Sud, Bourassa a crié haro sur la guerre à chaque fois qu'il en avait l'occasion.

Tout d'abord, le 1^{er} février, Wilfrid Laurier propose à la Chambre des communes de reporter la prise en considération du discours du Trône au lendemain. Mais avant même que les députés ne puissent se prononcer, Henri Bourassa se lève et demande « si le gouvernement a l'intention de soumettre à la Chambre la correspondance entière échangée, depuis la dernière session, entre le gouvernement Impérial [sic] et le gouvernement canadien, ou Son Excellence le Gouverneur général, relativement à la part prise par le Canada dans la guerre du Transvaal »⁸. Cette première intervention d'Henri Bourassa, camoufle peu ou prou ses intentions d'en découdre ; d'autant plus « qu'il n'est pas conforme, lui fait remarquer le premier ministre, à la pratique suivie dans cette Chambre de soumettre des documents avant l'adoption de l'adresse [discours du Trône]⁹ ». Wilfrid Laurier s'engage tout de même à déposer les documents exigés durant les jours qui suivent.

Quelques semaines plus tard, plus précisément le 13 mars, Henri Bourassa présente, au terme d'un long discours de trois heures, une motion fort controversée :

Que cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du parlement comme étant la base des institutions britanniques et la sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre de l'Afrique du Sud comme un précédent qui doive engager ce pays dans toute action à venir. Que cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations entre le Canada et la Grande-Bretagne à moins que tel changement ne soit décrété par la volonté souveraine du parlement et sanctionné par le peuple du Canada¹⁰.

Cette première motion du député de Labelle, rejetée par 119 voix contre 10, est de toute évidence la poursuite du combat contre l'impérialisme britannique qu'il a inauguré par sa démission du parti libéral. On y retrouve des principes sur lesquels Bourassa a fondé sa démission : la souveraineté du Parlement canadien ; la participation du Canada à la guerre sud-africaine ne doit pas être considérée comme un précédent ; et le refus de toute fédération impériale, à moins qu'elle ne soit acceptée par le peuple canadien et par la Chambre des communes.

Henri Bourassa est dès lors isolé dans la Chambre des communes, mais cela ne l'empêche pas de poursuivre son combat. De fait, un an plus tard, et un an avant la fin de la guerre, le député de Labelle présente une autre motion tout aussi controversée que la première :

Que tout en affirmant sans réserve le principe fondamental de l'autonomie canadienne et en refusant de reconnaître que l'intervention du Canada dans l'Afrique australe ait pu lier ce pays à une participation future dans les guerres et la politique de la Grande-Bretagne. Cette Chambre croit que la contribution du Canada, en secours effectif et en derniers publics à la guerre Sud-africaine, donne au peuple canadien le droit d'exprimer une opinion sur la question en conflit. [...] Cette Chambre exprime donc l'espoir et le désir que le gouvernement de Sa Majesté s'efforcera de conclure dans l'Afrique du Sud une paix honorable assise sur la loi des nations qui garantit l'indépendance à tous les peuples civilisés et sur les vraies traditions britanniques qui respectent toutes les convictions nationales et religieuses et le principe de l'autonomie coloniale. Cette Chambre déclare de plus qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer de nouvelles troupes canadiennes dans l'Afrique Australe [sic] et que l'enrôlement de recrues pour le corps de gendarmerie Sud-africaine [sic] ne devrait pas être permis au Canada¹¹.

La motion Bourassa du 12 mars 1901, rejetée par 144 voix contre trois, a été proposée à un moment où l'on croyait que la guerre était presque terminée¹². C'est pourquoi Henri Bourassa espérait une conclusion pacifique et honorable au conflit ; mais du même coup, il déclarait qu'il était inutile d'envoyer de nouvelles troupes canadiennes en Afrique du Sud. Cette proposition peut donc sembler contradictoire. Il n'en demeure pas moins qu'à la fin de l'année 1901, au moment même où la guerre devenait de plus en plus impopulaire, le Royaume-Uni acceptait l'aide offerte par le Canada : 900 fusiliers en janvier 1902, et 2 000 autres en mars 1902¹³.

Durant toute la guerre des Boers, et parallèlement à ses interventions anti-impérialistes dans la Chambre des communes, Henri Bourassa a rédigé de nombreux articles et participé à plusieurs conférences. De façon générale, les actions du député de Labelle ont été perçues négativement de la part des Canadiens anglais. Quoi qu'il en soit, la pensée de Bourassa, comme le souligne Robert Rumilly, se précisait toujours davantage et elle se présentait ainsi : « nous estimons les institutions britanniques et ne demandons pas la rupture du lien d'allégeance. Mais nous voulons affirmer de plus en plus notre autonomie. Nous ne voulons plus être obligés de participer, en hommes ou en argent, aux guerres de l'Angleterre »¹⁴.

L'ENTRE-DEUX POUSSÉES D'IMPÉRIALISME

Quelque huit ans séparent la fin de la guerre des Boers et le début de la seconde poussée d'impérialisme. Cette période intermédiaire occupe une place importante dans le déroulement des événements et, par le fait même, dans l'évolution du combat d'Henri Bourassa.

D'abord, les effets de l'opposition de Bourassa à l'impérialisme britannique ne se sont pas ressentis exclusivement qu'à la Chambre des communes. De fait, la population (plus particulièrement les jeunes), les médias et le clergé québécois, se sont faits l'écho des idées du député de Labelle. À cet égard, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (ACJC), menée par l'abbé Lionel Groulx, ainsi que la Ligue nationaliste canadienne sont les exemples les plus éloquents, puisqu'elles se sont inspirées des idées d'Henri Bourassa. Formées en 1903, ces deux organisations se sont traduites par une influence politique bien plus considérable que celle qu'aurait eue Bourassa à lui seul¹⁵.

L'influence de Bourassa est tout à fait notable dans le cas de la Ligue nationaliste canadienne, composée d'une dizaine de jeunes intellectuels réunis autour d'Olivar Asselin, d'Omer Héroux et d'Armand Lavergne, dont le programme a été publicisé en mars 1903. Il y était question de relations canado-

britanniques reposant sur « la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial »¹⁶. L'autonomie politique se fondait sur des principes tels que : une « opposition à toute participation du Canada aux délibérations du Parlement britannique et de tout conseil impérial permanent ou périodique [...], droit de représentation à tout congrès international où des intérêts canadiens seraient en jeu, et consultation des Chambres sur l'opportunité de se prévaloir de ce droit » ; l'autonomie militaire, quant à elle, préconisait, notamment, l'« abstention de toute participation du Canada aux guerres impériales en dehors du territoire canadien [...], direction de notre milice et de nos écoles militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, au point de vue exclusif de la défense du territoire canadien »¹⁷.

Indubitablement, Henri Bourassa a été le mentor de la Ligue nationaliste canadienne. D'après Joseph Levitt, cette dernière devait toute l'importance qu'elle avait acquise en tant qu'organisation à Bourassa. De fait, une étroite collaboration s'est développée entre les deux – principalement, par des conférences et des assemblées organisées par la Ligue nationaliste et auxquelles Henri Bourassa participait – et qui s'est révélée être « a convenient platform from which to expound his [Bourassa] ideas »¹⁸.

Mais il semble qu'il faille se garder d'exagérer l'importance de la Ligue nationaliste canadienne dans l'opposition à l'impérialisme britannique. En fait, Joseph Levitt fait remarquer que Wilfrid Laurier s'était illustré par son opposition à Joseph Chamberlain dès 1902. D'abord, durant la Conférence coloniale de 1902, au cours de laquelle il avait résisté au secrétaire d'État aux colonies ; et en 1904, lorsqu'il renvoya lord Dundonald, commandant britannique de la milice canadienne, pour avoir vitupéré la politique du gouvernement canadien. Joseph Levitt ajoute que « jusqu'à la retraite de Chamberlain en 1905 et du relâchement de la pression impérialiste qui s'ensuivit, c'est Laurier, plus que la Ligue nationaliste, qui articule l'opposition du Canada français à l'impérialisme »¹⁹. Quoiqu'il en soit, la retraite de Joseph Chamberlain coïncide effectivement avec « le reflux de la vague impérialiste au Canada et la montée de la marée nationaliste dans le Québec »²⁰. C'est dans cet état de choses – et vraisemblablement pour ces deux raisons – qu'Henri Bourassa a décidé, au cours de l'année 1908, de quitter la Chambre des communes pour se lancer dans l'arène provinciale québécoise.

LA MARINE DE LAURIER ET LA CONTRIBUTION DE BORDEN

La deuxième poussée d'impérialisme procède de ce qui est convenu d'appeler le « péril allemand ». En fait, dès le mois de mars 1909, Reginald

McKenna, premier Lord de l'Amirauté britannique de 1908 à 1911, annonce que la flotte de l'Allemagne pourrait très prochainement mettre en péril la suprématie navale britannique²¹. Cette nouvelle provoque la panique non seulement au Royaume-Uni, mais aussi au sein des pro-impérialistes du Canada. Le 30 mars 1909, une importante résolution est adoptée à la Chambre des communes :

Cette Chambre reconnaît le besoin qui incombe au peuple canadien, à mesure que son chiffre de population et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale. [...] La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intime avec la marine impériale, conformément aux recommandations de l'Amirauté faites lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection efficace du commerce, à la sûreté de l'empire et au maintien de la paix mondiale²².

Wilfrid Laurier introduit son projet de loi sur le service naval (*Loi concernant le service de la Marine du Canada*) à la Chambre des communes le 12 janvier 1910. Le projet de loi prévoit, entre autres choses, la création d'une force navale, équipée de cinq croiseurs (4 *Bristols* et 1 *Boadicea*) et de six destroyers, constituée d'un corps permanent, d'une force de réserve et d'une force volontaire, dont le recrutement se ferait sans conscription ; l'établissement d'un conseil de la Marine ; et la nomination d'un directeur du service naval²³. Qui plus est, la force navale pourrait, en cas de guerre, être mise à la disposition des autorités britanniques. Lorsque le député Thomas Simpson Sproule demanda au premier ministre si le terme « guerre » se référait à un conflit quelque part dans l'Empire, ou bien au Canada exclusivement, Wilfrid Laurier répondit : « War everywhere. When Britain is at war, Canada is at war ; there is no distinction »²⁴.

Bien qu'il soit député de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative du Québec, Henri Bourassa n'entend pas rester en dehors des affaires fédérales, et encore moins rester inerte face aux visées de Laurier. D'abord, l'introduction du projet de loi coïncide avec la fondation du quotidien *Le Devoir*, lequel est présenté par Bourassa comme étant indépendant et n'ayant aucune allégeance politique. Le premier numéro paraît le 10 janvier 1910, et le programme y est exposé sans ambages :

Dans la politique provinciale, nous combattons le gouvernement actuel [Lomer Gouin] [...]. À l'heure même où nous entrons en scène, le parlement est saisi d'une question de la plus haute importance qui

n'est qu'un épisode nouveau du mouvement impérialiste : la construction d'une marine canadienne. Assisterons-nous à une répétition de la comédie de 1899 ? [...] Pour assurer le triomphe des idées sur les appétits, du bien public sur l'esprit de parti, il n'y a qu'un moyen : réveiller dans le peuple, et surtout dans les classes dirigeantes, le sentiment du devoir public sous toutes ses formes [...]²⁵.

Bourassa avait donc l'intention de s'en prendre au gouvernement Gouin, mais aussi au projet de loi sur le service naval, puisque « la grande affaire pour *Le Devoir* à ses débuts, est évidemment celle de la marine »²⁶.

Plus concrètement, le 20 janvier suivant, Bourassa prononce un discours très important au Monument National dans lequel il s'attaque au projet de loi proposé par Laurier. Essentiellement, la critique de Bourassa repose sur deux aspects : un coût d'ensemble beaucoup plus important que ne le laisse croire le premier ministre, ainsi qu'un changement d'ordre constitutionnel qui modifie profondément les rapports du Canada avec le Royaume-Uni. D'abord, le coût de la marine de guerre prévu par Laurier (soit de 11 000 000 \$ à 15 000 000 \$ pour la construction, et de 3 000 000 \$ par année pour l'entretien) ne tient pas compte des dépenses additionnelles (conseil de la Marine, école navale, pension pour les marins, etc.) ni du renouvellement des vaisseaux²⁷. Ensuite, la loi navale déroge à l'article 69 de la *Loi sur la Milice* qui stipule que le gouvernement ne peut envoyer la milice au-delà des frontières du Canada qu'aux fins de défense territoriale²⁸. De plus, même si le projet de Laurier prévoit la convocation et la consultation du Parlement si le Gouverneur en Conseil fait appel à la marine, Bourassa soutient que c'est uniquement le gouvernement qui autorise la passation de l'autorité sur la marine à l'Amirauté britannique. Il craint que le gouvernement passe outre au Parlement, tel qu'il l'avait fait en 1899. Henri Bourassa conclut son long discours en exigeant que le gouvernement consulte le peuple. Il propose donc une résolution à son auditoire :

Cette assemblée déclare que le parlement n'a pas le droit d'engager le Canada dans une politique navale entièrement nouvelle sans avoir au préalable obtenu le consentement du peuple. En conséquence, cette assemblée demande à la Chambre des Communes [sic] et au Sénat de différer l'adoption du projet de loi déposé le 12 janvier 1910 jusqu'à ce que le peuple ait manifesté sa volonté par un plébiscite²⁹.

Outre les assemblées auxquelles il est invité à prendre part, ses discours et ses articles dans *Le Devoir*, Henri Bourassa peut compter sur son influence sur quelques députés de la Chambre des communes, plus particulièrement sur le conservateur Frederick Debartzch Monk. L'ascendant de Bourassa est tout à fait manifeste dans le sous-amendement que propose Monk le 3 février

1910, dans le cadre d'un grand débat à la Chambre des communes à propos du projet de loi navale :

Tout en protestant de son inaltérable dévouement à la couronne britannique, cette Chambre est d'opinion que le projet de loi qui lui est présenté change les relations du Canada avec l'empire et devrait en conséquence, au préalable, être soumis au peuple canadien, pour en obtenir immédiatement son opinion par voie de plébiscite³⁰.

Ce sous-amendement est toutefois rejeté (28 voix pour, 175 voix contre) le 9 mars suivant. Quelques semaines plus tard, le projet de loi sur le service de la marine canadienne est adopté définitivement. D'abord, à la Chambre des communes, 111 voix contre 70 ; et ensuite, à la salle rouge, où seul le sénateur Philippe Landry exigeait un recours au plébiscite, et trois autres sénateurs, nommés par Wilfrid Laurier, ont critiqué le projet de loi³¹.

Qu'à cela ne tienne, Henri Bourassa n'a pas l'intention de capituler : il entreprend une campagne afin d'obtenir le rappel de la loi. Le point de départ est Saint-Eustache, le 17 juillet 1910, où des résolutions ont été présentées :

[...] nous sommes opposés à toute politique nouvelle qui nous entraînerait dans des guerres lointaines, étrangères au Canada, aussi longtemps surtout que les colonies autonomes de l'Empire ne partageront pas avec la mère patrie, et sur un pied d'égalité, l'autorité souveraine dont relèvent l'armée et la flotte impériales, les traités de paix et d'alliance, les relations étrangères, le gouvernement des Indes et des possessions de la Couronne. [...] Nous blâmons le ministère fédéral et la majorité parlementaire qui ont imposé au Canada cette nouvelle loi navale, lancé le pays dans le gouffre du militarisme, dénoncé naguère avec tant d'énergie par sir Wilfrid Laurier, mis en danger la paix du Canada et détourné vers la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes des millions destinés au développement de notre agriculture et de nos voies de transport. [...] Nous affirmons que le parlement n'avait aucun droit d'engager ainsi l'avenir du Canada dans une politique qui n'a jamais été soumise au peuple appelé à payer l'impôt du sang et à porter le joug des dépenses militaires³².

Ces mêmes résolutions ont été soumises à Saint-Henry, lors d'une assemblée qui a réuni 6 000 personnes le 28 juillet suivant, et à Saint-Hyacinthe, le 6 août, au cours d'une assemblée qui a regroupé de 7 000 à 8 000 personnes³³.

La campagne en faveur du rappel de la loi navale a rapidement pris l'allure d'une campagne contre Wilfrid Laurier ; et dès les premiers mois de 1911, Henri Bourassa a pu bénéficier de « renforts conservateurs ». En fait, le 26 janvier 1911, William Stevens Fielding, ministre des Finances et Receveur général, présente à la Chambre des communes une entente de réciprocité négociée avec les États-Unis qui met très vite le feu aux poudres, à un point tel

que Wilfrid Laurier se voit contraint de déclencher des élections générales³⁴. C'est dans cette conjoncture qu'est née une coalition de conservateurs autonomistes et de nationalistes mue par le désir d'écarter les libéraux de Laurier du pouvoir.

Le 13 août 1911, à quelques semaines du scrutin du 21 septembre, Henri Bourassa et Armand Lavergne participent à une assemblée contradictoire à Saint-Hyacinthe qui les oppose aux libéraux Rodolphe Lemieux et Henri Béland. Devant un auditoire de plus de trente mille personnes, Bourassa s'exprime péremptoirement en ces mots :

Le vote que vous donnerez le 21 septembre sera un vote pour la marine, si vous votez en faveur des candidats de Laurier ; contre la marine, si vous votez en faveur de candidats indépendants - qu'ils s'appellent libéraux, conservateurs ou nationalistes, pourvu qu'ils n'aient pas les pieds et les mains liés et qu'ils aillent en Chambre soutenir M. Monk [...]³⁵.

Les élections se soldent par une déroute totale des libéraux. Au lendemain de la victoire conservatrice, Monk s'entretient avec Robert Laird Borden, chef du parti conservateur et nouveau premier ministre canadien : « Monk demande si la question de la marine sera soumise à un plébiscite. Borden ne dit pas non ; Monk comprend qu'il dit oui »³⁶. Cependant, au fur et à mesure que les mois s'écoulent, il devient de plus en plus clair que la loi navale de Laurier ne sera pas rappelée. L'alliance « autonomiste » commence à s'effriter. Les choses se précipitent durant l'été 1912, lorsque Borden, avant de quitter le Royaume-Uni où il avait séjourné pendant un mois, soutient que : « the supremacy of the seas must be maintained by one navy... under one central control and direction »³⁷. Faisant flèche de tout bois, Bourassa s'en remet une fois de plus à son emprise sur Monk :

Après avoir, par ses discours, par ses votes, par une action constante de près de deux ans, condamné la loi navale du gouvernement Laurier et « la politique non moins néfaste de M. Borden », M. Monk ne resterait pas vingt-quatre heures dans le ministère, nous en sommes convaincus, si le premier ministre et ses collègues refusaient plus longtemps de rappeler la loi Laurier et revenaient à leur propre politique de 1909 ou à quelque chose de pire. Ceux qui connaissent comme nous le désintéressement personnel de M. Monk, qui ont entendu les accents indignés avec lesquels il a dénoncé si souvent les politiciens qui se collent au pouvoir, aux dépens de leurs principes et de leurs engagements, ne doutent pas un instant qu'il fera accepter par ses collègues les principes et les idées qu'il a préconisées depuis son discours de Lachine, en novembre 1909, jusqu'au 21 septembre 1911, – ou qu'il démissionnera³⁸.

Le 18 octobre suivant, Frederick Debartzch Monk, ministre des Travaux publics, démissionne. Partant, la rupture entre les nationalistes et les conservateurs autonomistes est dès lors inéluctable.

Le 21 novembre 1912, le discours du Trône de l'inauguration de la deuxième session du douzième parlement indique que l'effectif des forces navales de l'empire doit être « renforcé sans délai », et « qu'il est du devoir du Canada d'offrir, dans les circonstances actuelles, une aide raisonnable et nécessaire à cette fin »³⁹. Bourassa tente une fois de plus de s'imposer à la Chambre des communes au moyen de son influence sur un député. Le 3 décembre 1912, Albéric Archie Mondou, député conservateur de Yamaska, propose un amendement rédigé par Bourassa⁴⁰ :

Cette Chambre est prête et consentante à adopter, en tout temps, des mesures efficaces pour la défense du Canada, colonie autonome de la couronne britannique ; mais cette Chambre est cependant d'opinion que le Parlement du Canada n'est pas justifiable d'imposer au peuple canadien des obligations relatives à la défense générale de l'empire tant que, sous le régime actuel des relations constitutionnelles entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Gouvernement [sic] de Sa Majesté, responsable au seul peuple du Royaume-Uni, se réservera la direction et le contrôle exclusifs de la politique impériale et internationale⁴¹.

Deux jours après que cet amendement ait été proposé, et repoussé par 183 voix contre quatre, Robert Borden présente son projet de loi « à l'effet d'augmenter les forces navales de l'empire »⁴². Il s'agit en fait d'une contribution d'urgence de 35 000 000 \$ afin de construire trois cuirassés de type « Dreadnought », et qui « seront à la disposition de Sa Majesté le roi pour la commune défense de l'empire ». Les débats concernant la contribution de Borden se sont échelonnés sur quelque cinq mois, et le projet de loi est adopté le 15 mai 1913, en 3e lecture, par 101 votes contre 68. Mais il restait une dernière étape afin que le projet de loi de Borden soit définitivement adopté : le Sénat. Or la salle rouge, du fait des 15 années de gouvernance de Wilfrid Laurier, est majoritairement constituée de libéraux. Et cela, Henri Bourassa le sait. Dans un éditorial intitulé *Le devoir du Sénat. Tuer le bill*, Bourassa s'exprime en ces termes :

Le devoir du Sénat est tout indiqué : qu'il tue le projet. [...] Pour la première fois dans l'histoire de la colonie, le gouvernement canadien entreprend de faire reconnaître et établir, en droit et en fait, l'obligation du Canada de participer à la défense de l'Empire en dehors du territoire canadien et par une contribution directe à la flotte impériale⁴³.

Deux semaines plus tard, le Sénat rejette le projet de loi proposé par Robert Borden. Cet événement est très significatif puisqu'il met un terme à la deuxième montée d'impérialisme britannique au Canada. Henri Bourassa s'en est d'ailleurs targué : « Le Sénat a noblement fait son devoir. [...] Le Canada est encore libre du fardeau que les deux partis veulent lui imposer. Et pourquoi ? Grâce à l'opposition constante des nationalistes. Oui, grâce à nous [...] »⁴⁴.

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET LA CONSCRIPTION

Lorsque le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne le 4 août 1914, le Canada, colonie autonome de l'Empire britannique, entre automatiquement en guerre⁴⁵. Le Cabinet de Robert Borden adopte aussitôt un décret ministériel afin de convoquer les députés de la Chambre des communes pour le 18 août suivant. Bien qu'elle n'ait duré que cinq jours, cette session parlementaire (4^e session de la 12^e législature) a marqué l'histoire canadienne par l'adoption de la *Loi sur les mesures de guerre*. Cette loi conférait des pouvoirs immenses au gouvernement afin d'assurer la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada, et ce, dès que le Cabinet considérait qu'il y avait une menace de guerre réelle ou appréhendée⁴⁶. En outre, le Parlement canadien allouait une somme de 50 millions de dollars pour soutenir l'effort de guerre.

Henri Bourassa est à ce moment-là en voyage en Europe. Lorsqu'il rentre à Montréal le 21 août, il doit affronter une situation particulièrement embarrassante. Il n'y a pas que le fait accompli qui l'incommode, il y a aussi la quasi-unanimité de la population canadienne au sujet des gestes posés par leur gouvernement. Et qui plus est, les évêques ont donné, quoique officieusement, leur assentiment à la participation du Canada à la guerre. Le 8 septembre 1914, après plusieurs jours de cogitation, Henri Bourassa exprime son opinion dans un éditorial intitulé *Le devoir national* :

À ceux de mes amis qui me demandent avec angoisse si j'approuve aujourd'hui ce que je prévoyais et condamçais dès 1899 – la participation du Canada aux guerres de l'Angleterre étrangères au Canada – je réponds sans hésiter : Non ! Le Canada, dépendance irresponsable de la Grande-Bretagne, n'a aucune obligation morale ou constitutionnelle ni aucun intérêt immédiat dans le conflit actuel. [...] Le territoire canadien n'est nullement exposé aux attaques des nations belligérantes. [...] Indépendamment de ses « obligations » coloniales nulles en fonction de l'histoire, de la constitution et des faits, le Canada, comme nation, embryonnaire si l'on veut, comme communauté humaine, peut-il rester indifférent au conflit européen ? À cette deuxième question,

comme à la première, je réponds sans hésiter : Non. Le Canada, nation anglo-française, liée à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, a un intérêt vital au maintien de la France et de l'Angleterre, de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale. C'est donc son devoir national de contribuer, dans la mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres, au triomphe et surtout à l'endurance des efforts combinés de la France et de l'Angleterre⁴⁷.

De prime abord, ce qui se dégage de cette prise de position est de l'ambivalence, voire de la contradiction. Selon René Durocher, la principale raison qui explique un tel sentiment se trouve dans une missive que Bourassa a rédigée à l'intention de Mgr Georges Gauthier :

Dès que j'ai été informé, au commencement de septembre 1914, des démarches du duc de Connaught et de la nature probable du mandement [des évêques], alors en préparation, je me suis appliqué à rechercher le moyen de prendre une attitude qui, tout en maintenant les principes que je défendais depuis quinze ans – avec l'encouragement de plusieurs évêques – ne placerait pas le *Devoir* en contradiction manifeste avec l'épiscopat⁴⁸.

En fait, depuis qu'il a entrepris son combat contre l'impérialisme britannique en 1899, Henri Bourassa est pour la première fois déchiré entre ses convictions politiques et son attachement au catholicisme. Durant la guerre des Boers, et lors de l'épisode de la question navale, les évêques étaient en accord avec les idées de Bourassa. Mais cette harmonie prend officiellement fin dès le 23 septembre, lorsque les archevêques et les évêques de Québec, de Montréal et d'Ottawa rédigent un mandement qui approuve la participation du Canada à la guerre :

[...] ce conflit le plus terrible que le monde ait encore vu, ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'Empire se trouve lié au sort de ses armes ? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent⁴⁹.

La divergence avec l'épiscopat, hormis quelques évêques qui appuyaient secrètement Bourassa, s'est amplifiée au fur et à mesure que l'opposition d'Henri Bourassa contre la participation à la guerre s'est accrue. Et ce n'est que lorsque la conscription a été annoncée que les évêques se sont unis à Bourassa dans une campagne contre l'enrôlement obligatoire⁵⁰.

Mais très rapidement, la position de Bourassa devient de moins en moins mitigée, et son opposition, elle, de plus en plus farouche. À cet égard, l'année

1915 est d'une importance capitale. Le retour à un anti-impérialisme entier de la part d'Henri Bourassa apparaît comme le corollaire à une conjoncture particulière au Canada. D'abord, un conflit éclate entre Canadiens français et Canadiens anglais à propos de la question des écoles bilingues en Ontario. En fait, étant donné qu'il considère que la *Circulaire d'instructions no 17* (Règlement 17), publiée en 1912 par le ministère ontarien de l'Éducation, tend à éliminer l'enseignement en français en Ontario, Bourassa souligne « l'audace des personnages officiels demandant le concours des Canadiens français et leur refusant justice⁵¹ ». D'autre part, au milieu de l'été 1915, des rumeurs concernant l'instauration d'un service militaire obligatoire apparaissent⁵². Et elles semblent d'autant plus fondées que l'enrôlement sur une base volontaire s'essouffle considérablement. Il était en outre de plus en plus évident que les Canadiens français ne s'enrôlaient pas suffisamment⁵³.

Le 14 janvier 1915, lors d'une assemblée pour souligner le cinquième anniversaire du *Devoir*, Henri Bourassa prononce un discours dans lequel il traite, entre autres choses, de l'impérialisme britannique et du rôle du Canada dans la conflagration européenne :

[...] j'affirme aujourd'hui que c'est notre droit et notre devoir de combattre l'impérialisme anglais comme l'impérialisme allemand ; que c'est notre droit et notre devoir d'affirmer que la jeune nation canadienne, séparée par les vues de la Providence du continent de l'Europe, doit poursuivre sur la terre d'Amérique une carrière libre, une carrière pacifique, se fortifier chez elle, développer ses institutions, accroître ses forces, et chercher son avenir sans se lier par l'âme et par le corps au sort des nations d'Europe, sans sacrifier la vie et le sang de ses enfants pour aider à régler les conflits du monde. Mesdames et messieurs, je blesse peut-être les sentiments de quelques-uns d'entre vous. Placez-vous sous un autre angle. Que le Canada soit attaqué demain par les États-Unis, en guerre contre l'Angleterre, ou à cause d'un acte du Canada lui-même : combien de Belges, combien de Français, combien d'Allemands viendront de l'Europe combattre dans les rangs de l'armée canadienne ou dans ceux de l'armée américaine ? Ce que nous nous efforçons d'inculquer à nos compatriotes, c'est que les Canadiens se doivent au Canada d'abord, avant de se devoir à l'Angleterre ou à la France. C'est là, en résumé, toute la raison d'être de nos luttes contre l'impérialisme⁵⁴.

Dès le mois de septembre 1916, Wilfrid Laurier se déclare toujours en faveur de la participation du Canada à la guerre, mais contre l'enrôlement obligatoire⁵⁵. Robert Borden, pour sa part, s'adresse à la population canadienne le 23 octobre 1916, et l'exhorte à collaborer avec le Service national ;

de plus, il lance, au début du mois de décembre, une campagne à travers le Canada afin d'encourager l'enrôlement⁵⁶.

Le 11 juin 1917, Borden présente un projet de loi sur le service militaire qui se fonde essentiellement sur la *Loi sur la Milice*, hormis pour les dispositions concernant le mode de sélection, car elles prescrivaient un enrôlement par le tirage au sort. Or le gouvernement Borden estime que le mode de sélection doit tenir compte des « exigences de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et épargner le service militaire à ceux que leur travail actuel rend plus utiles à l'État qu'ils ne le seraient en s'enrôlant dans la force expéditionnaire canadienne »⁵⁷. Quelques jours après qu'il ait refusé l'offre de gouvernement de coalition proposée par Borden dès le 29 mai, Wilfrid Laurier présente un amendement à la Chambre des communes afin que la « délibération ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe ait, au moyen d'une [sic] referendum, été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux »⁵⁸. Cet amendement, qui se base sur le principe de la consultation du peuple préconisé par Bourassa lors de la question navale, dès le 20 janvier 1910 au Monument National, et qui ressemble au sous-amendement proposé par Monk le 3 février 1910, est rejeté le 5 juillet, tout juste avant que le projet de loi ne soit voté en deuxième lecture.

Henri Bourassa, quant à lui, rédige en juillet un texte intitulé *Win the war and lose Canada* à l'intention du new-yorkais *Evening Post*, que ce dernier publie presque en totalité le 10 juillet⁵⁹. Bourassa y explique les cinq principales raisons pour lesquelles il s'oppose à la conscription : la contribution du Canada, en hommes et en argent, est proportionnellement supérieure à celle de n'importe quel autre État engagé dans la guerre ; une contribution additionnelle en hommes affaiblirait la production agricole et serait nuisible pour les autres industries essentielles ; une augmentation du budget de guerre mènerait le Canada à la faillite nationale ; la conscription est une menace à la vie économique du Canada et, éventuellement, à son indépendance politique ; et la conscription se traduirait par une désunion nationale et des conflits internes. Selon les chiffres avancés par Bourassa, la contribution en hommes du Canada à l'effort de guerre, soit de 420 000 combattants, équivaut à une armée française de 2 400 000 hommes, de 2 700 000 soldats britanniques, et de 6 000 000 combattants états-uniens⁶⁰.

Qu'à cela ne tienne, le projet de loi sur le service militaire est adopté à la Chambre des communes en troisième lecture le 24 juillet (102 voix contre 44), et ensuite au Sénat. Après avoir obtenu l'approbation du gouverneur général, la conscription devient loi du pays le 29 août 1917⁶¹. Wilfrid Laurier et l'opposition continuent tout de même à exiger une consultation populaire.

Mais puisque Robert Borden est au pouvoir depuis presque six ans, les élections générales sont imminentes : l'enjeu principal de la campagne électorale pour le scrutin du 17 décembre 1917, sera, évidemment, la conscription.

Henri Bourassa, à l'instar des élections de 1911, intervient ouvertement dans la campagne électorale, mais intercède cette fois-ci en faveur de son ennemi de longue date, Wilfrid Laurier. En fait, un rapprochement s'amorce tout d'abord lors d'une rencontre entre Laurier et Bourassa, et il se consolide dès lors que celui-là s'engage à tenir un référendum sur la conscription s'il est élu⁶². Le 8 novembre, Bourassa écrit dans un éditorial intitulé *Le Devoir et les partis actuels* :

Adversaires résolus du ministère de coalition, de toute sa politique et de tout son personnel, nous acceptons le programme de M. Laurier dans la mesure où il se rapproche de nos principes et de nos idées ; nous le repoussons partout où il concorde virtuellement avec celui du ministère. Nous ne demandons pas mieux que d'aider M. Laurier à renverser le gouvernement de la trahison nationale⁶³.

Henri Bourassa s'en remettra à son influence afin de faire « voter pour les candidats de Laurier, tout en portant quelques bottes au chef libéral, pour ne pas le compromettre aux yeux des Anglo-canadiens »⁶⁴. Deux jours avant le scrutin du 17 décembre, Henri Bourassa, dans son éditorial *Comment voter ?*, critique sévèrement Wilfrid Laurier pour ses actions passées, mais il parvient à la conclusion que :

[...] cela n'empêche que le pays n'a d'autre alternative que de choisir entre la politique du gouvernement et celle de l'opposition, et qu'entre les deux maux il faut choisir le moindre. Pour tout Canadien véritable, pour tout nationaliste sincère, au sens le plus large du mot, le choix n'est pas douteux : la politique « unioniste », c'est le mal absolu ; la politique libérale, c'est le moindre mal ou le bien relatif⁶⁵.

Le résultat des élections générales est sans équivoque : 153 sièges pour le gouvernement de coalition, 82 sièges pour le Parti libéral. Cette victoire des unionistes n'est pas seulement un acquiescement à la conscription et à la participation active du Canada à la guerre, elle représente également l'isolement *de facto* du Québec, car 62 des 65 sièges ont été remportés par des députés anti-unionistes. Le scrutin confirme en outre l'ascendant de Bourassa sur la province du Québec. À partir de ce moment, et jusqu'à l'armistice de Reithondes du 11 novembre 1918, les attaques d'Henri Bourassa contre la guerre s'atténuent de façon considérable. En fait, la pensée de Bourassa se transforme et s'articule davantage sur ses espérances concernant la paix. Durant l'année 1918, Bourassa publie son *Le Pape, arbitre de la paix*, une compilation de ses articles concernant les multiples appels à la paix du pape Benoît

XV. D'autre part, les contrecoups de sa longue bataille contre l'impérialisme britannique apparaissent durant cette dernière année de guerre : « Monsieur Bourassa exprime, à plusieurs reprises, une profonde lassitude, et il l'a indiquée comme une "année de dépression" »⁶⁶.

CONCLUSION

Bien qu'elles se soient adaptées aux trois poussées d'impérialisme, les différentes actions d'Henri Bourassa dans son combat contre l'impérialisme britannique reposaient toujours sur les mêmes principes fondamentaux : la reconnaissance du Parlement canadien en tant qu'autorité incontestable quant aux affaires concernant le Canada et, plus particulièrement, à propos de la guerre ; et le refus de toute fédération impériale ou de tout autre projet visant à obliger le Canada à participer aux guerres impériales, sans l'approbation du peuple canadien et de la Chambre des communes.

Lors de la première poussée d'impérialisme, Henri Bourassa a tout d'abord protesté contre la politique de son propre parti en démissionnant. Ensuite, après avoir été réélu en tant que député indépendant, il a tenté de s'imposer à la Chambre des communes en proposant des résolutions. Somme toute, ses démarches se sont révélées infructueuses et on peut considérer cet épisode comme un échec pour Bourassa, dans la mesure où d'autres Canadiens ont été envoyés en Afrique du Sud sans le consentement de la population canadienne ni même du Parlement.

Quoiqu'elle ne s'inscrive pas dans un contexte de guerre réelle ou imminente, la deuxième poussée d'impérialisme n'en demeure pas moins très importante. La prolifération des discours de Bourassa s'enclenche décidément avec la fondation de la Ligue nationaliste canadienne, et l'influence de Bourassa s'étend alors de plus en plus au Québec. Dès 1910, Bourassa peut compter sur d'autres moyens afin de mener son combat. Son quotidien *Le Devoir* a incontestablement été un vecteur capital dans la diffusion de ses idées et, partant, dans son combat contre l'impérialisme britannique. De plus, même si à partir de 1908, il est député à l'Assemblée législative du Québec, Bourassa peut « agir » à la Chambre des communes. À cet égard, son influence sur les députés Frederick Debartzch Monk et Albéric Archie Mondou est l'exemple le plus convaincant. Lorsque le Sénat repousse le projet de contribution de Borden, le projet de la marine de Laurier n'ayant jamais été opérationnel, Bourassa crie victoire et se targue d'avoir libéré le Canada du fardeau de l'impérialisme.

D'entrée de jeu, la troisième poussée d'impérialisme se distingue des deux premières, dans la mesure où l'opposition d'Henri Bourassa s'est manifestée

plutôt progressivement. La position des évêques à l'égard de la participation canadienne à la guerre lui posait problème ; mais dès 1915, son opposition a été de plus en plus âpre, et encore davantage lorsque la conscription lui semblait inévitable. En plus de ses articles dans le *Devoir* (et un dans le *Evening Post*), Bourassa a publié quelques livres. Mais il est surtout intéressant de noter que l'influence de Bourassa a même été présente chez Wilfrid Laurier, plus précisément lorsque celui-ci a présenté un amendement au projet de loi sur le service militaire de Borden. Cette influence de Bourassa sur Laurier engendrera une alliance entre ces deux adversaires de longue date, mais les unionistes de Borden remporteront les élections générales et la conscription aura force de loi.

D'un autre côté, il ne faudrait pas se borner à considérer le combat de Bourassa qu'en termes de victoires ou de défaites. En fait, le combat d'Henri Bourassa s'inscrit dans un contexte de tension et de querelles entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. D'ailleurs, cette spécificité ne manque pas d'être évoquée par l'historiographie traditionnelle. De la tendance presque systématique à invoquer la dualité culturelle et l'opposition ethnique/religieuse, découle une différenciation explicite et récurrente entre le nationalisme canadien-français et le nationalisme canadien-anglais. Corollairement, le nationalisme tel que préconisé par Henri Bourassa est largement perçu comme étant un nationalisme canadien-français, point. Pourtant ce point de vue, bien qu'il soit approprié à plusieurs égards, escamote l'importance et la portée réelle de certains principes prônés par Henri Bourassa durant les premiers vingt ans du ^{xx}e siècle, plus particulièrement celui de la reconnaissance de l'autorité du Parlement canadien.

À cet égard, William Lyon Mackenzie King et l'affaire Chanak en 1922 est un exemple éclairant. Lorsque les autorités britanniques sollicitent l'aide du Canada afin d'imposer le respect d'un traité de paix à la Turquie, le premier ministre canadien réplique qu'il ne peut pas s'engager sans l'accord du Parlement, et que celui-ci ne siège pas⁶⁷. Les auteurs de l'*Histoire générale du Canada* expliquent qu'« en recherchant la pleine autonomie du Canada au sein du Commonwealth, King adopte le programme proposé par Henri Bourassa une vingtaine d'années auparavant⁶⁸ ». Cette politique « King/Bourassa » a frayé le chemin à la Déclaration Balfour de 1926 et au Statut de Westminster de 1931 qui ont assuré la souveraineté du Parlement canadien. Ainsi, d'une certaine manière, peut-on voir en Henri Bourassa, à travers son combat contre l'impérialisme britannique, un héraut de l'autonomie et de l'indépendance du Canada.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Gilbert John Elliot-Murray-Kynynmound 4th Earl of Minto, *Lord Minto's Canadian Papers : a Selection of the Public and Private Papers of the Fourth Earl of Minto, 1898-1904*, Toronto, The Champlain Society, 1981, p. 92-93.
2. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Journaux de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, vol. 34, 1899, p. 493.
3. Gilbert John Elliot-Murray-Kynynmound 4th Earl of Minto, *op. cit.*, p. 132-133.
4. Cité par Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre?*, Montréal, [s. n.], 1915, p. 371.
5. Le fonds d'archives « Famille Bourassa » (P65/C4, 5), conservé au Centre de recherche Lionel-Groulx, comporte plusieurs versions de la lettre de démission d'Henri Bourassa, dont une copie dactylographiée de la version finale. C'est sur cette dernière que nous nous appuyons. Cette lettre a également été publiée dans *La Presse* du vendredi 20 octobre 1899.
6. *Ibid.*
7. Réponse d'Henri Bourassa à l'éditeur du *Buckingham Post*, dans la section « Letters to the Editor », parue dans l'édition du 17 novembre 1899. Une photocopie de cet article figure dans le fonds d'archives « Famille Bourassa » (P65/C4,5) du Centre de recherche Lionel-Groulx.
8. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1900, vol. 51, p. 5.
9. *Ibid.*
10. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1900, vol. 51, p. 1829.
11. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1901, vol. 54, p. 1358.
12. Robert Page, *La guerre des Boers et l'impérialisme canadien*, Ottawa, Société historique du Canada, 1987, p. 23.
13. *Ibid.*, p. 17.
14. Robert Rumilly, *Henri Bourassa*, Stanstead, Éditions du Marais, 2000 (1953), p. 106.
15. Casey Murrow, *Henri Bourassa and French-Canadian Nationalism : Opposition to Empire*, Montréal, Harvest House, 1968, p. 51.
16. Ligue nationaliste canadienne, *Ligue nationaliste canadienne : programme adopté à une assemblée générale tenue le 1^{er} mars 1903*, présenté par Michel Brunet, Marcel Tru-

- del et Guy Frégault, *Histoire du Canada par les textes, tome 2 (1855-1960)*, Montréal, Fides, 1963, p. 63.
17. *Ibid.*, p. 63-64.
18. Joseph Levitt, *Henri Bourassa and the Golden Calf : the Social Program of the Nationalists of Québec*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1969, p. 20.
19. Joseph Levitt, « La perspective nationaliste d'Henri Bourassa », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, n° 4, 1969, p. 579. Voir aussi Joseph Levitt, *op. cit.*, p. 31.
20. Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours. Tome 1 (1760-1914)*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1966, p. 583.
21. Casey Murrow, *Henri Bourassa and French-Canadian Nationalism : Opposition to Empire*, Montréal, Harvest House, 1968, p. 58.
22. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1909, vol. 91, p. 3769.
23. Canada. House of Commons, *Official Report of the Debates of the House of Commons of the Dominion of Canada*, Ottawa, King's Printer, vol. 93, 1910, p. 1733-1736.
24. *Ibid.*, p. 1735.
25. *Le Devoir*, 10 janvier 1910.
26. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 345.
27. Henri Bourassa, *Le projet de la loi navale : sa nature, ses conséquences. Discours prononcé au Monument National, le 20 janvier 1910*, Montréal, *Le Devoir*, 1910, p. 3-4.
28. *Ibid.*, p. 4-5.
29. *Ibid.*, p. 37.
30. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1909-1910, vol. 94, p. 3189.
31. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 356.
32. *Le Devoir* avait publié le texte des résolutions de Saint-Eustache la veille de l'assemblée, soit le 16 juillet 1910.
33. *Le Devoir*, 29 juillet 1910 et 8 août 1910.
34. Oscar Douglas Skelton, *Life and Lettres of Sir Wilfrid Laurier. Volume II. 1896-1919*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1965, p. 138.
35. *Le Devoir*, 14 août 1911.
36. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 433.
37. Cité par Oscar Douglas Skelton, *op. cit.*, p. 148.
38. *Le Devoir*, 4 septembre 1912.

39. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1914, vol. 107, p. 2.
40. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 470.
41. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *op. cit.*, p. 581.
42. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *op. cit.*, p. 687.
43. *Le Devoir*, 17 mai 1913.
44. *Le Devoir*, 31 mai 1913.
45. Craig Brown (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1990, p. 491.
46. Sir Robert Laird Borden, *Robert Laird Borden : his Memoirs. Volume I. 1854-1915*, Toronto, McClelland and Stewart, 1969, p. 215-216.
47. *Le Devoir*, 8 septembre 1914.
48. Cité par René Durocher, « Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918 », *Historical Papers*, vol. 6, n° 1, 1971, p. 253.
49. Le mandement du 23 septembre a été publié dans *Le Devoir* du 12 octobre 1914.
50. René Durocher, *op. cit.*, p. 271.
51. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 529.
52. Elizabeth H. Armstrong, *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*, Montréal, VLB éditeur, 1998 (1937), p. 140.
53. *Ibid.*, p. 158-159.
54. J.-N. Cabana et al., *Le 5e anniversaire du Devoir : compte rendu de la grande manifestation du 14 janvier 1915. Allocutions et discours de MM. J.-N. Cabana, G.-N. Ducharme, Armand Lavergne, le docteur J.-B. Prince et Henri Bourassa*, Montréal, [s. n.], 1915, p. 45.
55. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 564.
56. Sir Robert Laird Borden, *Robert Laird Borden : his Memoirs. Volume II. 1916-1920*, Toronto, McClelland and Stewart, 1969, p. 44-45.
57. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1918, vol. 128, p. 2245.
58. Canada, Parlement, Chambre des Communes, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1918, vol. 128, p. 2469.
59. *Le Devoir* a également publié ce texte dans son édition du 12 juillet 1917. Voir aussi : Henri Bourassa, *Henri Bourassa on Imperialism and Biculturalism, 1900-1918*, Toronto, Copp Clark Publishing Company, 1970, p. 170-175.
60. *Le Devoir*, 12 juillet 1917.
61. Elizabeth H. Armstrong, *op. cit.*, p. 220.
62. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 586-589.

63. *Le Devoir*, 8 novembre 1917.
64. Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 589.
65. *Le Devoir*, 15 décembre 1917.
66. André Bergevin *et al*, *Henri Bourassa*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966, p. LI.
67. Craig Brown (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal, Boréal, 1990, p. 528.
68. *Ibid.*, p. 530.